



Soucis garde enfant et contact

Par V0406G

Bonjour,

Je suis séparé depuis plusieurs années j'ai deux enfants avec mon ex conjointe. Nous avons tout deux refait notre vie mais depuis quelques mois elle a refait sa vie avec un homme qui est très jaloux et possessif d'après les commentaires de mes enfants. Celui ci prend les décisions pour mes enfants, il a prit la décision de bloquer mon numéro sur le portable de mon enfant afin qu'il ne puisse plus me joindre . Les appels de mes enfants a mon égard se font que lorsqu'il est présent car il veut tout entendre . J'ai essayé de faire entendre raison a mon ex conjointe mais celle ci me répond par mail que j'invente etc... Lorsque je lui dit que les enfants se plaignent du comportement de son conjoint elle m'attaque par mail et retourne la situation. Elle ne me tient plus au courant des rdv médicaux des enfants ni des résultats scolaires alors que c'est notifié dans le jugement qu'elle doit le faire , elle ne m'a pas laissé les enfants a la fête des pères alors que c'est notifié dans le jugement j'ai déposé une plainte classé sans suite , son conjoint m'envoi des SMS en me narguant car il passe du temps avec mes enfants. Nous avons l'autorité parentale conjointe, et j'ai un droit de garde des enfants moitié des vacances scolaires. Que puis je faire pour que cela cesse ? Mon ex et son conjoint m'attaque en permanence et j'ai l'impression qu'ils ont tout les droits et que je ne peux jamais rien dire où rien faire .

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez exiger l'application du jugement, ni plus ni moins.

Par courrier RAR si besoin, y compris via un courrier d'avocat.

Mais vous n'avez pas le droit d'imposer quoi que ce soit pendant que vos enfants séjournent chez l'autre parent, ni d'exiger un appel téléphonique selon vos modalités.

Cessez de communiquer avec ce monsieur, vous n'avez rien à lui dire et lui non plus